

# CARNET | ANNONCES LÉGALES

## ISÈRE

### La sortie dominicale des Jarrets d'acier

Comme chaque semaine, le club Les Jarrets d'acier (JDA) vous propose ses sorties hebdomadaires. En pédestre, dimanche 27 septembre : une sortie est prévue aux passerelles de Monteynard. Départ de Treffort et re-

tour à Mâyes-Savel avec traversée du lac sur la Mira (6 € le trajet). Balade de 9 kilomètres et d'environ 450 mètres de dénivelé. Rendez-vous à 8 heures au Casino d'Échirolles ou renseignements au 06 47 61 80 83

Les réunions hebdomadaires des mercredis ont repris à la Maison des associations, rue Berthode-Boisieux à Grenoble, de 18 à 20 heures, salle 200 (2<sup>e</sup> étage) en respectant les gestes barrières (port du masque obligatoire).

## SERVICES PRÉFECTORAUX

### Permis, carte grise : démarches en ligne

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification administrative, il n'est dorénavant plus nécessaire pour les usagers de se déplacer en préfecture ou en sous-préfecture pour effectuer les démarches d'immatriculation de leurs véhicules ou celles relatives au permis de conduire. Elles peuvent être effectuées 24 h/24, 7j/7 grâce à des téléprocédures.

« Je souhaite refaire mon certificat d'immatriculation ».

« Je souhaite changer mon adresse ».

« Je souhaite déclarer la cession d'un véhicule ».

« Je souhaite changer le titulaire du véhicule » (un compte email est nécessaire pour cette téléprocédure).

« Permis de conduire »

Deux téléprocédures relatives aux permis de conduire sont également disponibles sur le site internet <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

« Inscrit(e) au permis de conduire pour passer les examens (première inscription ou nouvelle catégorie) »

« Demande de fabrication d'un nouveau permis (sauf pour des demandes d'échange de permis de conduire étrangers ou de demandes de permis de conduire international pour lesquelles l'usager trouvera de plus amples informations sur le

site internet <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>) »

« Pourquoi utiliser les téléprocédures ? »

- Des démarches simplifiées en ligne ;
- des démarches accessibles à toute heure ;
- des démarches réalisables depuis chez soi, depuis une borne internet ou libre accès, ou depuis les points numériques situés à la préfecture de Grenoble, aux sous-préfectures de Vienne et La Tour-du-Pin et d'espaces numériques situés dans les maisons de services au public.

## ISÈRE Pour les locataires et les propriétaires

### Un nouveau numéro d'information pour le logement indigne

Le ministre chargé de la Ville et du Logement et l'Agence nationale pour l'information sur le logement (l'Anil), mettent en service un numéro d'appel téléphonique spécial logement indigne. Que vous soyez habitant ou que vous ayez connaissance d'une telle situation, vous pouvez contacter le 0 806 706 806, au coût d'un appel local, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, du lundi au vendredi. Un conseiller sera à votre écoute et vous expliquera les démarches à effectuer.

L'Adil 38 est à votre écoute, que vous soyez locataire, propriétaire bailleur ou occupant, agence immobilière ou syndic.

« Comment le conseiller procède-t-il si je suis locataire ? »

Si vous êtes locataire, le conseiller apprécie et évalue la nature et l'importance des désordres (humidité, risque d'effondrement de la toiture, chauffage défectueux...) de votre logement. Selon les informations que vous lui communiquez, il vous informe sur vos droits et obligations. Il vérifie également si le bailleur a déjà été informé des désordres et selon quelles formalités. Il vous propose de remplir une grille d'évaluation pour permettre une préqualification de l'état de votre logement.

travaux. Les modalités et conséquences de la conservation de l'allocation de logement sont, le cas échéant, portées à votre connaissance. De même, le conseiller vous indique les démarches d'information préalables à fournir au locataire avant l'exécution des travaux.

En Isère, il existe différents dispositifs de lutte contre le mal logement, le conseiller juriste de l'Adil vous accompagnera tout au long de la procédure vers les bons interlocuteurs.

« Que se passe-t-il quand j'appelle le numéro infos logement indigne ? »

Lorsque vous composez le numéro unique, vous entendez tout d'abord un message vocal : « Vous êtes sur la ligne Infos logement indigne », vous devez alors taper les deux chiffres de votre numéro de département pour être dirigé vers l'Agence départementale d'information sur le logement (l'Adil) de votre département. Une fois mis en relation avec votre Adil, un conseiller juriste de

« L'habitat indigne, c'est quoi ? »

Constituent un habitat indigne les lieux habités à des fins d'habitation alors qu'ils ne sont pas prévus à cet effet. Il s'agit de logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. L'habitat indigne comprend par exemple les situations de logements insalubres, qui présentent un risque pour la santé des occupants (intoxication au monoxyde de carbone, saturnisme, problèmes respiratoires liés à des émissions de particules dans le logement, électrocution...).

L'habitat indigne inclut également les logements concernés par une procédure de péril, c'est-à-dire les situations présentant un risque de stabilité ou de solidité des ouvrages. C'est notamment le cas lorsqu'un immeuble menace la sécurité des habitants, des voisins ou simplement des passants. C'est alors le maire qui est chargé d'identifier ces désordres et de mener les procédures.

Publiez vos marchés publics  
• [ledauphine.marchespublics-eurolegales.com](http://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com)

Publiez vos formalités  
• [ledauphine.vieessocietes-eurolegales.com](http://ledauphine.vieessocietes-eurolegales.com)

Le Journal d'Annonces Légales de référence

### VIES DES SOCIÉTÉS

#### Constitutions de sociétés

### BM TRANSPORTS

Par acte AGIE du 15/09/2020, il a été constitué une SAS. Dénomination : BM TRANSPORTS. Siège social : 77 rue Pasteur 38300 Bourgoin-Jallieu. Capital : 4000 €. Objet : Transport de marchandises (-2.5 T). Président : M. Ben Marzoug Hakir, 17 Avenue de la Ferronnerie 38300 Chevrières. Associé : M. Ben Marzoug Tahar, 09 avenue Frédéric Dard 38300 Bourgoin-Jallieu. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Vienne.

221375000

#### Modifications statutaires

### VERA CHIMIE DEVELOPPEMENTS

SAS au capital de 810.999 €  
Siège social : 35/45, Rue de la Garenne  
36070 SAINT QUENTIN FALLAVIER  
433 900 040 RCS VIENNE

Le 26 Juin 2020, l'assemblée unique a décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Madame Christine ANFOSSO.

221025700

#### Clôture de liquidation

### SASU PHOENIX ACCOMPAGNEMENT

En liquidation au capital de 1 000 €  
Siège social : 11 rue de Rochepleine  
38120 SAINT-EGREVE  
RCS de GRENOBLE 832 008 890

En date du 23/09/2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, ainsi que le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2020. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE.

Sarah Cheno

221182000

#### AVIS

#### Enquêtes publiques

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de révision de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse

Le public est informé d'un application du Code de l'environnement et de l'article du Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en date du 03 août 2020. Une enquête publique est ouverte sur le territoire des 74 communes du Parc naturel régional de Chartreuse. Cette enquête, qui se déroulera du 21 septembre 2020 à 09h00 au 28 septembre 2020 à 20h00, porte sur le révision de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse dans le cadre du renouvellement de son classement.

Le dossier, qui comporte une évaluation environnementale, sera consultable dans les lieux indiqués dans le tableau ci-dessous, depuis le site internet du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ([www.auvergne-rhone-alpes.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.fr)) et celui du Parc naturel régional de Chartreuse ([www.parc-chartreuse.net](http://www.parc-chartreuse.net)).

Pendant l'enquête, les observations ou notes pourront être :  
- portées sur les registres déposés dans les lieux d'enquête publique, listés dans le tableau ci-dessous, aux heures d'ouverture habituelles de ces lieux ;  
- adressées par écrit, au Parc naturel régional de Chartreuse à l'attention de la Présidente de la Commission d'enquête - 38300 Saint Pierre de Chartreuse ;  
- exprimées verbalement aux membres de la Commission d'enquête lors des permanences qui se tiendront aux lieux, jours et heures mentionnés ci-dessous ;  
- déposées sur le registre dématérialisé : <https://www.registrepublic.fr/avis-enquete> (Présidente de la Commission d'enquête, Monsieur Denis CABRIERES et Monsieur Christian VENET se tiendront à la disposition du public pour recueillir les observations éventuelles des intéressés, aux jours, heures et lieux précisés dans le tableau ci-dessous. Lieux d'enquête publique - Dates et horaires des permanences

Cagnin (Mairie)	Lieu accessible PMR
Vendredi 25 septembre 2020 de 14h30 à 17h30	
Samedi 10 octobre 2020 de 9h à 12h	
Samedi 24 octobre 2020 de 9h à 12h	
Grolles (Mairie)	Lieu accessible PMR
Samedi 03 octobre 2020 de 9h à 12h	
Vendredi 16 octobre 2020 de 14h30 à 17h30	
Samedi 24 octobre 2020 de 9h à 12h	
Nançois (Maison du Lac d'Alquibolotte)	Lieu accessible PMR
Mardi 21 septembre 2020 de 9h à 12h	
Mardi 06 octobre 2020 de 14h30 à 17h30	
Vendredi 23 octobre 2020 de 14h30 à 17h30	
Saint Laurent du Port (Mairie)	Lieu accessible PMR
Samedi 03 octobre 2020 de 9h à 12h	
Samedi 24 octobre 2020 de 9h à 12h	
Saint Martin le Vinoux (Mairie)	Lieu accessible PMR
Vendredi 25 septembre 2020 de 9h à 12h	
Mercredi 12 octobre 2020 de 9h à 12h	
Vendredi 23 octobre 2020 de 14h à 17h	
Saint Pierre de Chartreuse (Maison du Parc naturel régional de Chartreuse)	Pas d'accessibilité PMR
Lundi 28 septembre 2020 de 14h à 17h	
Vendredi 23 octobre 2020 de 9h à 12h	
Yorpepe (Mairie)	Lieu accessible PMR
Mardi 22 septembre 2020 de 15h à 18h	
Mercredi 30 septembre 2020 de 10h à 12h	
Vendredi 23 octobre 2020 de 13h30 à 16h	

Une copie du rapport et des conclusions motivées seront tenues à la disposition du public, pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, dans chacun des lieux de permanence de l'enquête publique, les Préfectures de l'Isère et de la Savoie ainsi qu'au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes. Ils seront consultables sur les sites internet suivants :

le dauphiné

Le Journal d'Annonces Légales de référence

www.avergne-rhone-alpes.fr  
et [www.parc-chartreuse.net](http://www.parc-chartreuse.net).

A l'issue des consultations prévues par le Code de l'environnement, notamment aux articles L. 333-1 et R. 333-7 et ce sur la base de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse révisé, sera adopté par décret, il portera sur le renouvellement du classement et nouvelle définition de son périmètre pour une durée de quinze ans.

22182000

### COMMUNE D'HUEZ

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE 1<sup>ère</sup> modification du P.L.U.

Par arrêté n° UBPA-2020-087 du 17/09/2020, Monsieur le Maire d'Huez a décidé de procéder à une enquête publique concernant la 1<sup>ère</sup> modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Huez.

L'enquête se déroulera pendant 37 jours : du mardi 20 octobre 2020 au mercredi 25 novembre 2020 jusqu'à 16 h 00.

Monsieur Alain CHEVARRIN a été désigné par le président du tribunal administratif de Grenoble comme commissaire enquêteur.

Le dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie annexe - 200 route de la Poste - 38750 ALPE D'HUEZ afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture du public (de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h) du lundi au vendredi - sauf jours fériés) et consigner les observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur ou sur le site dématérialisé prévu à cet effet : <http://registre-dematerialise/2125>

Le commissaire enquêteur recueillera à la mairie annexe 206 route de la Poste - 38750 ALPE D'HUEZ les observations du public.

Permanence PL : mardi 25 octobre 2020 de 14 h à 16 h.  
Permanence P2 : mercredi 28 octobre 2020 de 9 h à 12 h.  
Permanence P3 : jeudi 05 novembre 2020 de 14 h à 16 h.  
Permanence P4 : mercredi 18 novembre 2020 de 10 h à 12 h.  
Permanence P5 : mercredi 25 novembre 2020 de 14 h à 16 h clôture.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès que les seront transmis au Monsieur le Maire - 38750 HUEZ.

Huez, le 22/09/2020

Alain CHEVARRIN  
Jean-Yves NOYREY

22011700

### VENTES AUX ENCHÈRES

#### Ventes judiciaires

SELARL CDMF - AVOCATS  
Avocat Associé Inscrite au Barreau de GRENOBLE  
Maitre Jean-Luc MEDIA  
Avocat - Ancien Bâtonnier 7 place Firmin Gaudier -  
38000 GRENOBLE (Tel : 04.70.48.89.29 - Fax : 04.70.48.89.90)

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
Sur la commune de MEYLAN (38) au 17 Chemin des Acacias, un appartement de type 4 de 79,64 m<sup>2</sup> au 4ème étage avec cave au sous-sol

MISE A PRIX : 30 000 €  
Consignation pour enchérir : 3 000 €

ADJUDICATION FIXÉE LE MARDI 27 OCTOBRE 2020 à 14 H A l'Audience du Juge de l'Exécution Immobilière (JUE) du TRIBUNAL JUDICIAIRE de GRENOBLE, au Palais de Justice de ladite ville, Place Firmin Gaudier

LA VISITE DES LIEUX SERA EFFECTUEE LE LUNDI 16 OCTOBRE 2020 à 10h00  
Par le ministère de la SCP NIKOSUA, Notaire de Justice à GRENOBLE (38)

DESIGNATION :  
Sur la commune de MEYLAN (38), au 51 chemin de la Rivière et 17, 19 et 21 chemin des Acacias, dans un ensemble immobilier dénommé "RESIDENCE DU RACHAÏE", comprenant trois bâtiments A, B et C, cadastré section AL, numéro 278 pour une contenance de 85 ares 90 centiares, et plus particulièrement dans le bâtiment C, 17 chemin des Acacias : Le LOT N° 78 : Appartement de type 4 de 79,64 m<sup>2</sup> au 4ème étage.

Le LOT N° 100 : Cave n° 22 au sous-sol.

Règlement de copropriété et état descriptif reçu par Maître JAY, Notaire, le 21 JANVIER 1976, publié le 27 JANVIER 1976, Volume 207, n° 6, puis rectifié (voir descriptif reçu par Maître LOUAT, Notaire Associé à MEYLAN (ISÈRE), le 27 NOVEMBRE 1994, publié le 23 JANVIER 1997, Volume 979, n° 585

Le chiffrage est au gnc et les taxes sont incluses par un co-tenant de la SCI sans.

Pour tous renseignements, s'adresser à la SELARL CDMF - AVOCATS, Avocats aux honoraires, Tel.: 04.70.48.89.80 sauf le mercredi, ou pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE de GRENOBLE (Service des Ventes Immobilières), où il est déposé, tous les jours de 14 heures à 16 heures.

Pour assister  
Maitre Jean-Luc MEDIA  
Avocat - Ancien Bâtonnier

221182000

Le Dauphiné Libéré - Vaucluse Malin

Christophe Testain Président Directeur Général, Directeur de la publication

S.A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

Direction générale  
Centre de presse  
36513 Veurey Cedex  
Tel. 04 76 82 71 00  
Fax 04 76 85 80 20  
[ledauphine.com](http://ledauphine.com)

Capital : 24 769 620 €  
Quota 99 ans à compter du 14 juin 1945

Siège social :  
650 route de Valence  
38613 Veurey Cedex

Principaux actionnaires :  
SRM 99,99%

Publication : GROUPE DAUPHINÉ MEDIA  
n° 04 21 C 6367

Impression : Le Dauphiné Libéré - Veurey  
Tirage moyen 247 410 exemplaires

Origine du papier : France  
Taux de fibres recyclées : 62,6%

Fabriqueur du papier : AUP PAPER

Entretien : Ffai 001 Agence du papier.

PEFC

marchés publics

le dauphiné

CONTACT 04 71 31 11 72

### Plateforme de dématérialisation

→ OBLIGATOIRE DES 48.000 €

- Mise en ligne de Cave et des pièces
- Alarms aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négotiations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites au répertoire national

La plateforme de référence des marchés publics

www.avergne-rhone-alpes.fr

## AVIS ADMINISTRATIFS

ARRONDISSEMENT  
DE GRENOBLE

A2020C08851



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de révision de la charte  
du Parc naturel régional  
de Chartreuse

Le public est informé qu'en application du Code de l'environnement et de l'arrêté du Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en date du 05 août 2020, une enquête publique est ouverte sur le territoire des 74 communes du périmètre d'étude du Parc naturel régional de Chartreuse.

Cette enquête, qui se déroulera du 21 septembre 2020 à 0h00 au 25 octobre 2020 à 23h59, porte sur la révision de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse dans le cadre du renouvellement de son classement.

Le dossier, qui comporte une évaluation environnementale, sera consultable dans les lieux désignés dans le tableau ci-dessous, depuis le site internet du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ([www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr)) et celui du Parc naturel régional de Chartreuse siège de l'enquête ([www.parc-chartreuse.net](http://www.parc-chartreuse.net)).

Pendant l'enquête, les observations du public pourront soit être :

- portées sur les registres déposés dans les lieux d'enquête publique, listés dans le tableau ci-dessous, aux heures d'ouverture habituelles de ceux-ci ;

- adressées par écrit, au Parc naturel régional de Chartreuse à l'attention de la Présidente de la Commission d'enquête - 38380 Saint Pierre de Chartreuse ;

- exprimées verbalement aux membres de la Commission d'enquête lors des permanences qui se tiendront aux lieux, jours et heures mentionnés ci-après ;

- déposées sur le registre dématérialisé :

<https://www.registredemat.fr/parc-chartreuse>

fr/parc-chartreuse

Madame Stéphanie GALLINO (Présidente de la Commission d'enquête), Monsieur Denis CRABIERES et Monsieur Christian VENET se tiendront à la disposition du public pour recueillir les observations éventuelles des intéressés, aux jours, heures et lieux précisés dans le tableau ci-dessous.

Lieux d'enquête publique -  
Dates et horaires des permanences

## Cognin (Mairie) - Lieu accessible PMR

Vendredi 25 septembre 2020 de 14h30 à 17h30

Samedi 10 octobre 2020 de 9h à 12h

Samedi 24 octobre 2020 de 9h à 12h

## Crolles (Mairie) - Lieu accessible PMR

Samedi 03 octobre 2020 de 9h à 12h

Vendredi 16 octobre 2020 de 14h30 à 17h30

Samedi 24 octobre 2020 de 9h à 12h

## Nances (Maison du Lac d'Aiguebelette) - Lieu accessible PMR

Lundi 21 septembre 2020 de 9h à 12h

Mardi 06 octobre 2020 de 14h30 à 17h30

Vendredi 23 octobre 2020 de 14h30 à 17h30

## Saint Laurent du Pont (Mairie) - Lieu accessible PMR

Samedi 03 octobre 2020 de 9h à 12h

Samedi 24 octobre 2020 de 9h à 12h

## Saint Martin le Vinoux (Mairie) - Lieu accessible PMR

Vendredi 25 septembre 2020 de 9h à 12h

Mercredi 14 octobre 2020 de 9h à 12h

Vendredi 23 octobre 2020 de 14h à 17h

## Saint Pierre de Chartreuse (Maison du Parc naturel régional de Chartreuse) - Pas d'accessibilité PMR

Lundi 28 septembre 2020 de 14h à 17h

Vendredi 23 octobre 2020 de 9h à 12h

## Voreppe (Mairie) - Lieu accessible PMR

Mardi 22 septembre 2020 de 15h à 18h

Mercredi 30 septembre 2020 de 9h à 12h

Vendredi 23 octobre 2020 de

13h30 à 16h

Une copie du rapport et des conclusions motivées seront tenues à la disposition du public pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, dans chacun des lieux de permanence de l'enquête publique, les Préfectures de l'Isère et de la Savoie ainsi qu'au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes. Ils seront consultables sur les sites internet suivants :

[www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr) et  
[www.parc-chartreuse.net](http://www.parc-chartreuse.net).

A l'issue des consultations prévues par le Code de l'environnement, notamment aux articles

L. 333-1 et R. 333-7 et de leurs résultats, le projet de Charte du Parc naturel régional de Chartreuse révisé, sera adopté par décret. Il portera renouvellement du classement et nouvelle définition de son périmètre pour une durée de quinze ans.

A2020C08933

alpe\*huez

Commune d'HUEZ

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
UNIQUE  
1ère modification du P.L.U.

Par arrêté n° URBA-2020-067 du 17/09/2020, Monsieur le Maire d'Huez a décidé de procéder à une enquête publique concernant la 1<sup>ère</sup> modification du plan local d'urbanisme (PLU) sur la commune d'Huez.

L'enquête se déroulera pendant 37 Jours : du mardi 20 octobre 2020 au mercredi 25 novembre 2020 jusqu'à 16h00.

Monsieur Alain CHEMARIN a été désigné par le président du tribunal administratif de Grenoble comme commissaire enquêteur.

Le dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie annexe - 226 route de la Poste - 38750 ALPE D'HUEZ afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture du public (8h -12h et 14h 16h -du lundi au vendredi - sauf jours fériés) et consi-

gner les observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur ou sur le site dématérialisé prévu à cet effet :

<http://registre-dematerialise.fr/2128>

Le commissaire enquêteur recueillera à la mairie annexe 226 route de la Poste - 38750 ALPE D'HUEZ les observations du public

Permanence P1 : mardi 25 octobre 2020 de 14h à 16h,

Permanence P2 : mercredi 28 octobre 2020 de 9h à 12h,

Permanence P3 : jeudi 05 novembre 2020 de 14h à 16h

Permanence P4 : mercredi 18 novembre 2020 de 10h à 12h,

Permanence PS : mercredi 25 novembre 2020 de 14h à 16h clôture.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au Monsieur le Maire - 38750 HUEZ.

Huez, le 22/09/20

Le Maire,  
Jean-Yves NOYREY



**HUEZ 38750**

**alpe+huez**

**DEPARTEMENT DE L'ISERE**

Canton de  
**LE BOURG D'OISANS**

**COMMUNE D'HUEZ**

**POLICE MUNICIPALE**

**RAPPORT N° 202000 0030**

**OBJET :**

**Rapport d'affichage d'enquête  
publique**

**Alain CHEMARIN**  
*Commissaire Enquêteur*

**Destinataires :**

- Service Urbanisme
- Archives de la Police Municipale

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

## **RAPPORT DE CONSTATATIONS**

L'an deux mille vingt, le vingt huit du mois de septembre,

Nous soussigné(s), Brigadier-Chef Principal GILLOPPE Jean-Marc  
Agent de Surveillance de Voie Publique MOREAU Julien

Agent(s) de Police Judiciaire Adjoints, affecté(s) au service de la police municipale d'Huez, en résidence à la mairie d'Huez,  
Dûment assermentés par monsieur le Procureur de la République  
prés le tribunal de Grande Instance de Grenoble et agréé(s) par  
monsieur le Préfet du département de l'Isère.

Vu les articles 21, 21 2°, 21-1, 21-2, D15, 73 et 429 du Code de  
Procédure Pénale.

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités  
Territoriales.

Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure.

Vu les articles 8 et suivants de la loi du 15/04/1999.

Agissant en tenue de service, conformément aux ordres reçus de nos  
chefs et de Monsieur le Maire d'Huez, nous avons l'honneur de vous  
rendre compte des faits suivants:

### **PREAMBULE**

Le 28 septembre 2020, nous avons procédé à l'affichage d'une  
enquête publique relative à la 1ère modification du P.L.U. de la  
commune d'HUEZ sur les panneaux d'affichage suivants:

- 1- Rue des Passeaux (à droite de l'entrée du tunnel Eclose OUEST)
- 2- Avenue du 93RAM (mur de soutènement du parking résidence Val d'Huez)
- 3- Avenue des Jeux (angle du mur Nord de la piscine municipale)
- 4- 226 Route de la Poste Mairie annexe de l'ALPE D'HUEZ
- 5- Avenue du Moulin (à côté du lavoir)
- 6- CD211b (entrée du parking couvert d'Huez)
- 7- Avenue de l'Eglise (façade Nord de l'immeuble Neige Pré à Huez)
- 8- Avenue de la Mairie (mairie d'Huez)
- 9- Ribot d'en Haut (face au lavoir)
- 10- Lotissement le Grand Broue (entrée à gauche du lotissement)
- 11- Lotissement Maona Village

Fait à L'ALPE D'HUEZ

Le 28 septembre 2020 à 14 heures 55

Signature du rapport N°2020 000030

Les A.P.J.A. :

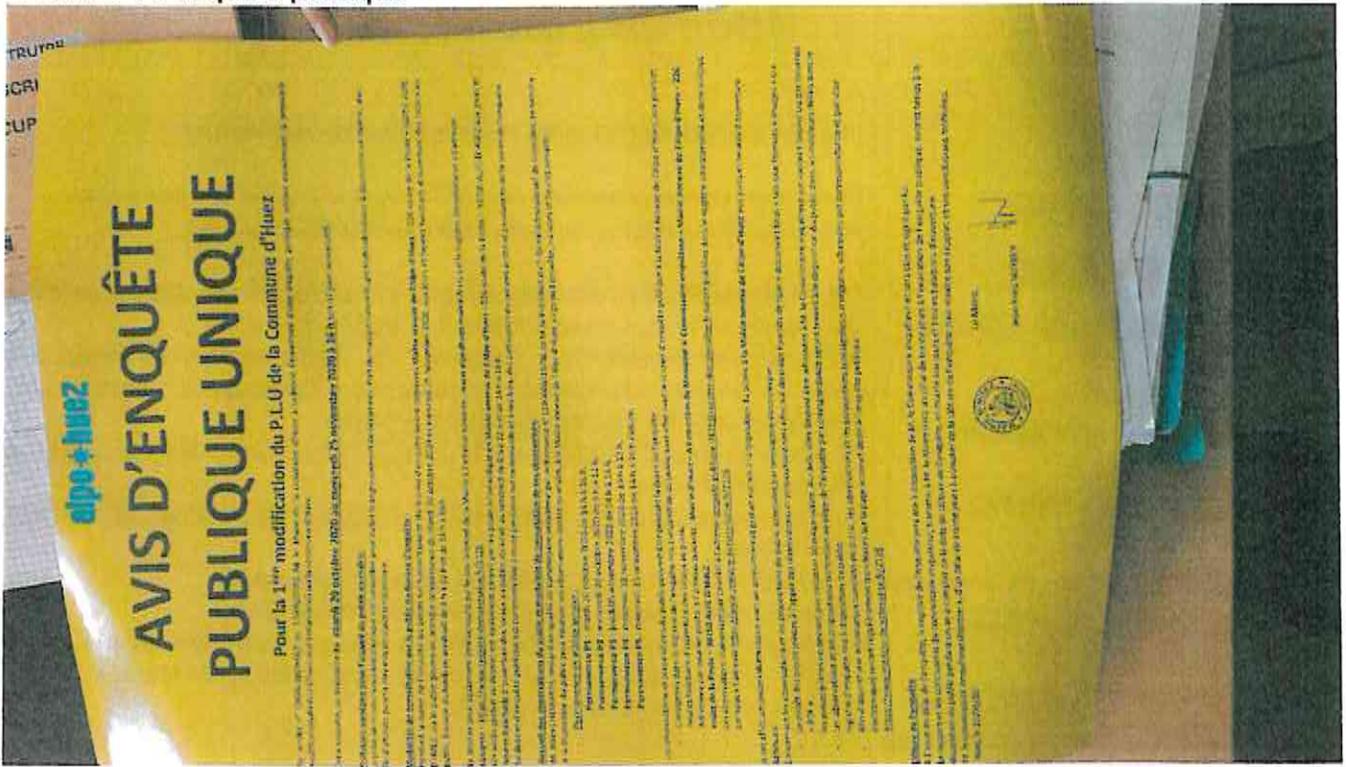
Vu et transmis,

Le Chef de Service de Police Municipale



B: G  
I n.

Photo N°1 - Enquête publique



Alain CHEMARIN  
Commissaire Enquêteur